

## [Le relais petite enfance](#)

### **A quoi sert le relais petite enfance ?**

#### **Pour les parents**

Le relais petite enfance conseille les parents :

- pour choisir le mode de garde le plus adapté à leurs besoins
- pour l'emploi d'une assistante maternelle ou d'une garde d'enfant à domicile (démarches, médiation,...)
- pour obtenir une place en crèche

#### **Places en crèche : un guichet unique pour le territoire**

Le relais instruit les dossiers de demande de place pour les 4 crèches du territoire. Il est donc indispensable de contacter le relais avant d'engager une demande de place.

#### **Pour les assistantes maternelles**

Le relais accompagne les assistantes maternelles du territoire à toutes les étapes de leur métier :

- demande d'agrément, relations employeur/employé avec les parents et démarches administratives
- organisation de conférences ou de formations collectives
- animations de temps collectifs hebdomadaires pour les assistantes maternelles et les enfants (carnaval, parcours motricité, ...). Ces temps participent à la sociabilisation des enfants et permettent aux assistantes maternelles de se rencontrer